



L'IREQUOIS

Journal du Syndicat Professionnel des Scientifiques de l'IREQ

ENTRETIEN AVEC LA NOUVELLE PRÉSIDENTE DU SPSI FRANCE GUILLEMETTE

Vice-présidente au sein du Bureau du SPSI avant d'être nommée, puis élue présidente, le 24 avril dernier, France est la première femme à occuper le poste de présidente.



COMBIEN D'ANNÉES COMPTEZ-VOUS AU SEIN DE L'ÉQUIPE DU SPSI ?

Je suis impliquée activement au sein du SPSI depuis maintenant plus de 18 ans avec une équipe expérimentée, ce qui permet une stabilité et une continuité dans l'avancement des conditions de travail de nos membres. J'ai piloté différents dossiers aussi intéressants les uns que les autres au cours des années et j'en suis maintenant à ma quatrième négociation de convention collective, une étape cruciale dans la vie syndicale. Les défis sont grands mais avec mon expérience, je compte bien adresser les préoccupations et intérêts des membres lors de la négociation.

Je veux également faire en sorte que la recherche et développement soit reconnue et valorisée, que les droits des scientifiques soient protégés et que les conditions de travail soient améliorées.

QUELS SONT VOS PRINCIPAUX ATOUTS, SELON VOUS ?

Étant une personne facile d'accès et assez près des gens, j'adore le travail de terrain et ma porte est toujours ouverte pour discuter autant de projets que d'enjeux syndicaux.

Au cours de 36 années comme chercheuse à l'IREQ, j'ai eu le privilège de côtoyer une grande majorité de collègues scientifiques. Ma curiosité m'a permis de développer une bonne connaissance des activités de recherche à l'IREQ et ainsi mieux apprécier la grande pertinence et la portée de plusieurs projets fascinants. Cette connaissance de l'ensemble des activités de recherche est à mon avis mon principal atout, combinée à ma longue expérience syndicale qui me permet d'avoir une bonne compréhension des différents enjeux quotidiens des scientifiques.

VOUS ÊTES-VOUS FIXÉE DES OBJECTIFS POUR CE PREMIER MANDAT À TITRE DE PRÉSIDENTE ?

Étant nouvellement présidente du SPSI, mon principal objectif est de mener à terme la négociation en cours depuis plusieurs mois et de conclure une entente qui répond aux besoins et attentes de nos membres.

De plus, dans cette époque de grands changements je veux faire en sorte que la recherche soit au cœur des enjeux auxquels fait face Hydro-Québec dans son objectif de transition énergétique et que l'IREQ, qui contribue depuis plus de 54 ans à l'essor technologique, participe aux solutions dans toutes les sphères d'activités d'Hydro-Québec.

A VOTRE AVIS, HYDRO-QUÉBEC ACCORDE-T-ELLE SUFFISAMMENT D'IMPORTANCE À LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ?

En observant la diminution des budgets accordés à la recherche depuis plusieurs années, je suis forcée de dire non. Hydro-Québec devrait financer les travaux à l'IREQ à une hauteur de 2% de ses revenus. La recherche n'est pas une dépense, mais un investissement.

Le mémoire du SPSI déposé en août dernier décrit exactement l'importance qu'Hydro-Québec devrait accorder à son centre de recherche. L'IREQ devrait servir l'amélioration de la fiabilité et de la rentabilité d'Hydro-Québec et devrait constituer un élément fondamental pour l'entreprise.

CROYEZ-VOUS QUE LES SCIENTIFIQUES DE L'IREQ PUISSENT CONTRIBUER AU PLAN 2035 DE M. SABIA ET DE QUELLE FAÇON ?

Il ne fait aucun doute que les scientifiques de l'IREQ ont un rôle majeur face aux enjeux énergétiques du Québec pour

l'avenir et qu'ils peuvent contribuer en terme d'innovation pour aider Hydro-Québec à atteindre ses objectifs.

L'IREQ peut amener un grand apport au niveau de la compréhension de l'actif d'HQ en termes de fiabilité, d'évolution, de dégradation et aider à prendre les meilleures décisions possibles. Les scientifiques peuvent également contribuer à développer des outils aidant à trouver des solutions pour renforcer la fiabilité et la robustesse du réseau d'Hydro-Québec pour qu'il soit en mesure de mieux affronter les effets grandissants des changements climatiques.

ÉTANT VOUS-MÊME CHERCHEURE, VOYEZ-VOUS DANS LE MODE DE GESTION ACTUEL DE L'INNOVATION DES ENTRAVES OU DES IRRITANTS QUI NUISENT À LA RÉALISATION DU TRAVAIL DES SCIENTIFIQUES ?

Définitivement. Pour que l'innovation ait un impact, elle doit être implantée. Malheureusement, certains projets ne sont pas mis

à terme ou leur implantation est ralentie à cause d'irritants comme, par exemple, la lourdeur administrative, les nombreux niveaux décisionnels, l'accès difficile aux données de l'entreprise, les ressources et les budgets qui ne sont pas toujours au rendez-vous au bon moment autant chez l'unité d'affaires qu'au niveau des technologies numériques pour le développement des solutions pour des systèmes d'entreprise.

J'ai donc la ferme intention d'entretenir un dialogue constructif avec la Direction afin de la convaincre de l'importance de travailler ensemble pour favoriser la création d'un environnement stimulant pour les scientifiques et propice à l'innovation.

JOHANNE LAPERRIÈRE
CONSEILLÈRE SYNDICALE

NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU DU SPSI

Notez que les officiers du SPSI ont tous été élus lors de l'assemblée générale annuelle du SPSI tenue le 24 avril dernier, à l'exception d'Alain Croteau qui a été nommé par le Bureau, et ce, en conformité avec l'article 712 des statuts du syndicat, suite au départ de Guy Vanier pour sa retraite et sa démission du poste de trésorier remise le 1er mai.

Sylvain Riendeau : premier vice-président

Gilbert Larochelle Martin : deuxième vice-président

Hendrix Demers : secrétaire

Alain Croteau : trésorier

France Guillemette : présidente

QUAND AVEZ-VOUS CONSULTÉ VOTRE DOSSIER D'EMPLOYÉ POUR LA DERNIÈRE FOIS?



L'article 10.03 de la convention collective du SPSI vous permet de consulter votre dossier opérationnel ressources humaines (voir l'encadré). Malgré les dispositions de cet article, le moyen le plus simple pour consulter votre dossier est de vous rendre sur le site intranet d'Hydro-Québec. Une fois sur la page d'accueil, dans les raccourcis des Centres de service en marge, vous cliquez sur l'Espace RH. Arrivé sur l'Espace RH, vous verrez l'onglet Mon profil. Dans le menu déroulant, vous y trouverez Mon dossier d'employé. Dans ce dossier se trouve diverses informations vous concernant (voir l'encadré).

Toutefois, si une ou des lettres de rappel des attentes ou administratives, ou encore des mesures disciplinaires ont été déposées à votre dossier opération-

nel ressources humaines, vous pourrez y accéder en appuyant sur le bouton Accéder à d'autres données de mon dossier administratif. Vous n'aurez qu'à remplir le formulaire intitulé Demande d'information sur le dossier d'employé. Pour un dossier complet, nous vous recommandons d'y cocher toutes les cases, tant pour Dossier administratif que pour Dossier relations de travail. De plus, si vous désirez connaître l'ensemble de votre dossier depuis votre embauche, vous n'avez qu'à indiquer dans l'espace prévu pour la période souhaitée, votre date d'embauche jusqu'à la date de votre demande. Les documents figurant à votre dossier vous seront par la suite transmis en format numérique à votre adresse courriel personnelle, et ce, par le biais d'un système de transfert sécurisé.

JL

10.03 (...)

la consultation de son dossier « opérationnel ressources humaines » se fera, soit par rendez-vous à l'unité Ressources humaines dans les plus brefs délais possibles, soit via son supérieur hiérarchique. Aucune donnée à caractère médical ne fait partie de ce dossier.

- Absence et congés
- Assurance - Paie
- Formation et performance
- Profil et dossier d'employé
- Recrutement et emploi -
- Relations de travail -
- Rémunération
- Retraite - Santé et sécurité

SE CRÉER UNE ALERTE : UNE FAÇON SIMPLE DE NE PAS MANQUER LES OFFRES D'EMPLOI À L'IREQ OU AILLEURS À HYDRO-QUÉBEC

Pour consulter les affichages de postes à l'interne, vous n'avez qu'à vous rendre sur le site intranet d'Hydro-Québec. Une fois sur la page d'accueil, dans les raccourcis des Centres de service, cliquez sur [Espace RH](#). Dans le menu, choisissez l'option [Carrière](#), déroulez jusqu'à [Évolution de carrière](#), puis jusqu'à [Offres d'emploi](#).

Vous y trouverez d'abord trois aides à la tâche. L'une vous permettant de mettre à jour votre profil de candidat, une autre pour vous guider sur la façon de poser

votre candidature, et une troisième, pour vous aider à vous préparer en vue d'une entrevue pour un nouvel emploi. De plus, une foire aux questions (FAQ) est accessible en complément.

Vous y verrez également un bouton [Consulter les offres d'emploi](#). Toutefois, pour vous simplifier la tâche et **recevoir automatiquement les offres d'emploi**, nous vous suggérons de choisir dans le menu l'onglet [Recherches enregistrées/Alertes](#), puis de cliquer sur [Créer une alerte-](#)

[emploi](#). Vous n'aurez qu'à remplir les champs requis afin de déterminer le(s) type(s) d'emplois (scientifiques, ingénieurs...) que vous voulez recevoir et à quelle fréquence, puis d'enregistrer le tout afin de créer l'alerte. Vous recevrez par la suite des courriels contenant les offres d'emploi que vous aurez sélectionnées. Il est à noter que ces alertes se désactivent au bout de six mois. Vous devrez donc penser à effectuer une mise à jour avant ce délai, si vous désirez toujours recevoir ces offres d'emploi.

JL



CYBERSÉCURITÉ SOYEZ VIGILANTS!

**70% des incidents de cybersécurité
à Hydro-Québec seraient liés
à des négligences, la plupart du temps
sans mauvaise intention⁽¹⁾.**

**Toutefois, comme ces gestes pourraient mettre
à risque les infrastructures cybernétiques, ils ne
sont plus tolérés par l'entreprise.**

(1) HQinfo, 19 février 2024
(2) HQinfo, 4 octobre 2023

Pour rappel, voici les comportements à risque cités par Hydro-Québec qui pourraient créer un incident de cybersécurité :

- 1. Modifier la configuration des équipements propriété d'Hydro-Québec**
- 2. Naviguer vers, ou consulter des sites illicites, à partir d'un ordinateur ou d'un appareil mobile propriété d'Hydro-Québec**
- 3. Transmettre ou rediriger sans autorisation des documents d'entreprise vers l'extérieur de l'organisation.**
- 4. Brancher sans autorisation un support externe ou amovible sur les équipements propriété d'Hydro-Québec.**
- 5. Transporter sans autorisation à l'extérieur de la province de Québec de l'équipement de technologies numériques propriété d'Hydro-Québec. (2)**

Qu'advient-il lors d'un incident de cybersécurité?

Si vous êtes visé par Hydro-Québec pour avoir causé un incident de cybersécurité, et ce, même par mégarde, vous pourriez recevoir un courriel provenant du Centre de surveillance qui vous rappellerait les directives et normes de cybersécurité en vigueur. Votre gestionnaire serait également mis au courant et vous risqueriez de vous voir remettre une lettre de rappel des attentes. La remise d'une telle lettre administrative aurait pour but de rappeler à l'employé qui la reçoit de bien prendre connaissance des normes en vigueur à Hydro-Québec et de respecter les comportements sécuritaires demandés en matière de cybersécurité.

Bien que cette lettre de rappel des attentes

ou administrative ne soit pas caractérisée en principe par Hydro-Québec comme une mesure disciplinaire, elle serait tout de même déposée à votre dossier personnel et y resterait jusqu'à la fin de votre lien d'emploi avec l'entreprise. De plus, en cas de récurrence d'un incident de cybersécurité de votre part, les faits, de même que l'entièreté de votre dossier d'employé, pourraient être analysés par la Direction qui pourrait ensuite recommander la mesure administrative et/ou disciplinaire qu'elle jugerait appropriée dans les circonstances. La prudence est donc de mise.

Si vous recevez une telle lettre de rappel des attentes ou administrative, nous vous conseillons de prendre contact avec le syndicat.

**JOHANNE LAPERRIÈRE
CONSEILLÈRE SYNDICALE**

Ce journal est publié quatre fois l'an et payé par le SPSSI, 210, boul. Montarville, bureau 2008, Boucherville, (Qc) J4B 6T3
téléphone : (450) 449-9630
télécopieur : (450) 449-9631
courriel : secretariat@spsi.qc.ca
<http://www.spsi.qc.ca>

Rédaction
Johanne Laperrière, conseillère syndicale

Design graphique
Guylaine Hardy Design

Les articles publiés dans L'Irequis reflètent les opinions de leurs auteurs et ne sauraient engager la responsabilité ou lier d'aucune façon le SPSSI et ses officiers.



Dépôt légal
Bibliothèque nationale
du Québec 2024



Pour un plus grand rayonnement, la version intégrale de ce bulletin, en format « pdf », se retrouve sur le site Web du SPSSI sous la rubrique « Journal l'Irequis » figurant en marge.